

# S'installer en Suisse un projet censé ?

*De nombreuses personnalités, françaises... comme belges, l'ont fait ; pour une certaine qualité de vie, mais aussi parce que la Suisse peut offrir des avantages fiscaux et successoraux.*

**S**i la Belgique justement ou le Royaume-Uni accueillent bon nombre de migrants hexagonaux, la Suisse compte environ 160 000 résidents de nationalité française. Le portrait-type de celui qui fait le pas correspond à un chef d'entreprise d'une cinquantaine d'années, accompagné de sa famille. Ce patron, après avoir remis la société qui lui a permis de faire fortune, compte profiter de sa retraite dans un cadre agréable et sans souci financier.

Dans cette optique, la Suisse présente plusieurs attraits, parmi lesquels on peut citer sa proximité géographique et culturelle avec la France, une qualité de vie attrayante et une stabilité aussi bien politique et économique que juridique. On ajoutera à ce tableau séduisant un système d'imposition forfaitaire sur le revenu compétitif, une charge fiscale modérée sur les plus-values, la fortune et les droits de succession, ainsi qu'une qualité reconnue de gestion patrimoniale.

Abordée sous l'angle émotionnel, la fiscalité suisse a fait les frais de l'actualité récente. Afin de briser quelques idées reçues et d'apporter un éclairage à la fois technique et pratique sur le système fiscal helvétique, le Groupe franco-suisse des centraliens vous propose une conférence, qui vous sera présentée par des experts de la Banque

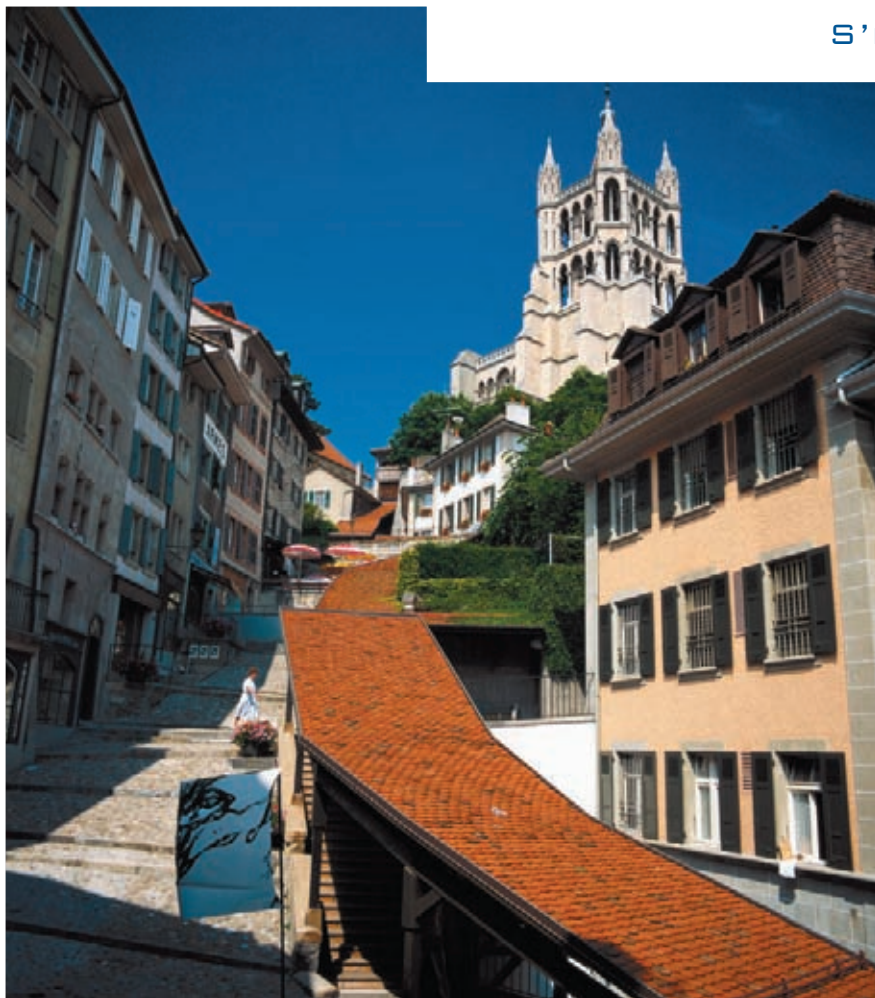
Cantonale Vaudoise (BCV) et par Maître Kenel, Secrétaire général de l'association romande des étrangers imposés selon la dépense (cf. invitation ci-contre). Quelle que soit sa nationalité, le client qui manifeste un intérêt pour les opportunités d'une domiciliation en Suisse trouve un conseil complet et rigoureux auprès de la Banque Cantonale Vaudoise.

En termes de valeur ajoutée, la BCV intervient dans toutes les étapes de son installation: « Pour un client qui cherche à se délocaliser, non seulement la banque déploiera tous ses moyens en tant qu'établissement universel, mais elle pourra aussi négocier avec les autorités le

permis d'établissement, ainsi que le forfait s'il réclame une imposition d'après la dépense. Nous pouvons aussi prendre en charge les déclarations fiscales et, enfin, nous insisterons sur la restructuration de l'entier de son patrimoine. Notre connaissance de la fiscalité et des législations à l'étranger nous permet de répondre en guichet unique à toutes les questions de ce client » précise Fabrice Welsch, directeur du département Prévoyance et Conseils financiers de la BCV.

La BCV est une banque universelle détenue à hauteur de 67.8% par le canton de Vaud, offrant toute la gamme possible des services bancaires. En matière de gestion de fortune, elle se classe au huitième rang sur la place financière suisse: « Je qualifie la BCV de banque privée universelle, c'est-à-dire une banque de gestion de fortune, doublée d'une capacité à répondre aux





besoins courants, contrairement à des banques privées suisses traditionnelles. De plus, et ce qui nous différencie, la BCV joue sur la proximité en termes d'implantation et sur une qualité relationnelle avec ses clients inscrite sur la durée », déclare Alain Croisier, directeur-adjoint du département Banque privée de la BCV. ■

Les partenaires



www.bcv.ch



www.suissemagazine.com

## Conférence du Groupement Franco-Suisse des Centraliens

**Le mercredi 27 juin à la Maison des Centraliens, 8 rue Jean Goujon 75008, à partir de 18h00**

Accueil par GFS et présentation des invités.

### ■ Aspects légaux

**Philippe Kenel**, Docteur en droit, avocat à Lausanne et membre associé au barreau de Bruxelles, Secrétaire général de l'Association de Suisse romande des résidents étrangers imposés selon la dépense (ASREID).

### ■ Le forfait fiscal, exemples de cas

**Fabrice Welsch**, directeur département Prévoyance et conseils financiers, banque privée BCV.

### ■ Éléments comparatifs, problématique de l'expatrié investisseur ou entrepreneur

**Philippe Kenel**, Docteur en droit, avocat à Lausanne et membre associé au barreau de Bruxelles, Secrétaire général de l'Association de Suisse romande des ressortissants étrangers imposés selon la dépense (ASREID).

### ■ Accompagnement du banquier dans la mise en œuvre du projet et offre de gestion

**Alain Croisier**, directeur-adjoint département banque privée BCV

**Fabrice Welsch**, directeur département Prévoyance et conseils financiers, banque privée BCV.

Questions, cocktail, présence des intervenants pour éclairages particuliers et tables ronde.

### **Inscription préalable obligatoire, le nombre de places étant limité**

Nom ..... Prénom ..... Fonction .....

Société ..... Téléphone ..... e-mail .....

Adresse .....

S'inscrit à la Conférence-débat du 27 juin organisée par le Groupement Franco-Suisse des Centraliens

Souhaite bénéficier d'un contact privilégié Oui  Non

**Merci de retourner rapidement ce bulletin par courrier, fax ou mail à :**

Association des Centraliens - Service Communication

8 rue Jean Goujon 75008 Paris - Fax : 01 49 53 08 21 - communication@centraliens.net